

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Votants:** 15

**Séance du 14 octobre 2014**

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 octobre 2014, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Josette MARCHISET, Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO, Véronique RIVAULT, Martial THEBAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Jacques PINTADO

---

LAVOIR IMPASSE DU LUCARD - DE 2014\_041

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2014\_036

La Commission Bâtiments communaux rappelle le contexte de la précédente délibération et signale qu'il y a des modifications à apporter au montant des subventions.

Sur les trois demandes de devis, seuls deux nous sont parvenus, le devis de l'association SENTIERS et celui de l'entreprise "Murs et Vignes" respectivement de 79 439.30 € et de 84 959.00 € HT.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'association SENTIERS mieux disante dans ce dossier.

Le Conseil Général et le Pays Beaunois vont être sollicités pour obtenir les subventions les plus larges possibles :

Coût global des travaux :	79 439.30 € HT
Subvention Conseil Général au titre du PPI :	40 454.00 € HT
Pays Beaunois programme LEADER :	15 879.49 € HT

Autofinancement :	23 105.81 € HT
-------------------	----------------

Le Conseil Municipal, au vu de l'urgence des travaux à effectuer, et après en avoir délibéré

- décide de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre du PPI et le Pays Beaunois dans le cadre du programme Leader
- décide de commencer les travaux dès que l'accord du Conseil Général sera entériné.

BATIMENT RUE DU MOUTIER

La Commission Bâtiments Communaux donne des informations concernant les renseignements pris sur un aménagement dans le cadre de "Villages Avenir". Les travaux sont subventionnés à hauteur de 20 % sur une enveloppe maximale de 100 000 € HT, pour ce faire le bâtiment doit entrer dans le cadre des aménagements en HPE (Haute Performance énergétique). D'autres clauses contraignantes sont liées à ce dossier pour entrer dans les dispositions du programme "village avenir".

A l'heure actuelle, une consultation est faite auprès de diverses entreprises pour avoir une idée du montant des travaux qui devront être effectués.

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Conseil Communautaire a refusé lors de sa dernière réunion que la commune quitte le service secrétariat de mairie. Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire appel à un juriste qui peut nous aider dans ce dossier. Son intervention a un coût de 840 € HT. Il est décidé de solliciter son aide afin de mener ce dossier à son terme.

### REGLEMENT SALLE DES FETES

Diverses propositions de modification du règlement et des nouvelles conditions de location sont présentées au Conseil Municipal. Une nouvelle grille tarifaire sera mise en place. Ces modifications seront mises à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour validation. Les frais de chauffage seront facturés en fonction du relevé de compteur qui sera installé prochainement.

### QUESTIONS DIVERSES

Salle de la mairie : Cette salle retrouvera sa destination initiale de salle de réunion et ne sera plus louée pour des événements familiaux.

Rencontre avec les élus : Monsieur le Maire rappelle que les rendez vous auprès d'élus doivent être sollicités par son intermédiaire afin de respecter les règles de bienséance.

Noël enfant : Un goûter sera organisé à l'attention des enfants le 20 décembre 2014. Des bulletins d'inscription seront distribués dans chaque famille dont les enfants sont en âge de rencontrer le père Noël.

Réunion gendarmerie : Monsieur MALSERT et Mme RACOT ont assisté à une réunion d'information en gendarmerie. Il s'avère qu'il est nécessaire d'être plus vigilant au moment du changement d'heure. Cette période connaît une recrudescence de cambriolages.

Sinistre salle des fêtes : Des dégradations ont eu lieu à la salle des fêtes, une plainte a été déposée à la gendarmerie et l'assurance de la commune contactée. Le coût des réparations est de 701.53 € TTC.

Information éclairage publique : Un affichage sera fait afin de que les habitants puissent nous signaler les points lumineux qui nécessitent une intervention lors de la prochaine maintenance.